

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 123

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes (GEPIJ) - exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

Le GEPIJ (Groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes), association sise 8 rue Escoffier 13005 Marseille, a pour objet de lutter contre les discriminations et l'exclusion des jeunes. Elle propose des actions d'accompagnement à visée d'insertion professionnelle auprès de jeunes rencontrant des problématiques multiples. Ces accompagnements s'appuient sur une organisation interne permettant une grande réactivité dans l'élaboration et le développement des actions.

GEPIJ intervient en amont sur des situations, orientées par les partenaires de terrain, de jeunes en risque de rupture : rupture dans l'accompagnement par la mission locale, dans la scolarité, dans la prise en charge de soins, dans l'hébergement / le logement, la relation avec la famille..., un jeune pouvant cumuler ces différentes problématiques. Il s'agit alors de créer une relation de confiance avec le jeune qui permette de comprendre les raisons de ce « décrochage » et de mettre en place un environnement favorable à une reprise de parcours, notamment en proposant des accompagnements physiques dans les démarches.

Depuis sa création, l'association s'est professionnalisée (emploi d'éducateurs spécialisés diplômés d'Etat) pour développer ses interventions :

- action éducative de remobilisation des jeunes sur leur parcours autour d'un partenariat étroit avec la mission locale de Marseille ;
- accompagnement éducatif à visée d'insertion professionnelle pour des jeunes gravement marginalisés sur le centre-ville de Marseille et les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, sur la cité Bassens plus particulièrement ;
- action éducative de consolidation des parcours d'insertion professionnelle pour des jeunes majeurs en aménagement de peine au centre de détention des Baumettes ;
- prestation de service pour le programme de réussite éducative en collaboration avec les équipes du grand centre-ville et l'éducation nationale.

L'association GEPIJ a formalisé depuis 2 ans un partenariat étroit avec la Maison départementale de la Solidarité de territoire (MDST) Saint-Sébastien (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille) sur un territoire hors contrat de ville, sans intervenant de prévention spécialisée, pour prendre en compte la problématique des jeunes de 18 à 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre en :

- Proposant un co-accompagnement aux jeunes les plus démunis et aux jeunes mères isolées avec enfant de moins de 3 ans sans hébergement afin de leur permettre de s'inscrire sur un accompagnement social et éducatif ;
- Mutualisant les compétences de chacun afin d'accompagner le jeune ou la jeune mère isolée vers une insertion sociale et professionnelle stable.

Les évaluations de cette expérimentation ont démontré la pertinence de ce dispositif, soutenu par le Département :

2013 : 10 000 € - 2014 : 10 000 € - 2015 : 10 000 €

Demande au titre de l'exercice 2016 (dossier APR - 000137)

Pour le présent exercice, l'association a établi un budget prévisionnel global d'un montant de 361 365 € et sollicite, au vu de l'expérience des exercices antérieurs, une aide spécifique du Département de 150 000 € pour le développement de ce projet expérimental d'action éducative visant l'autonomie des jeunes majeurs.

Par la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé auprès d'un public aux prises avec des problèmes multiples (emploi, ressources, logement, santé...), l'action proposée se présente comme une réponse alternative à la prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance. Pour éviter les ruptures de parcours d'insertion et traiter l'ensemble des problématiques périphériques (lien social, culture, logement, projet professionnel, démarches administratives ...), GEPIJ s'appuie sur sa connaissance des différents acteurs des champs concernés. Sa conception organisationnelle du travail social se veut au service des jeunes co-accompagnés dans leur démarche d'autonomie.

Les autres financements attendus sont :

- DDCS 40 000 €
- FIPD 20 000 €
- Région 20 000 €
- Commune 59 000 €

Compte tenu de l'intérêt de l'action menée par l'association, je vous propose d'attribuer au GEPIJ une subvention de fonctionnement de 20 000 € qui fera l'objet, en cas d'accord, d'un versement unique après signature de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 20 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65 - 51 - 6574	20 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous saurai gré de bien vouloir

- fixer à 20 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association GEPIJ au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL